

C.A.P.L. DU 19/07/2011

Compte rendu du mouvement de mutation du 01/09/2011

En préambule de cette CAP, UNION SNUI SUD TRESOR et la CGT FINANCES PUBLIQUES ont chacun lu une déclaration annexée à ce compte – rendu.

Catégorie B.

Rappel du mouvement national

N° DGI Nom Prénom	Dir. Départ	Dir. Arrivée	Résidence et structure d'arrivée	Date d'install.
136957 ALBAGNAC VERONIQUE	460	460	CAHORS DIRECTION	01/09/11
210214 AYMAR VINCENT	460	460	CAHORS FISC.PERSONNELLE	01/09/11
211970 BREUIL SEVERINE	460	460	FIGEAC DISPO DU DIR	01/09/11
144840 COMBELLES JEAN-PIERRE	460	460	CAHORS FISC.PERSONNELLE	01/09/11
123513 DE LA CONCEPTION EVELYNE	460	460	CAHORS FISC.PERSONNELLE	01/09/11
164924 GIRARD AUDREY	460	460	CAHORS FISC.PROFESSIONN.	31/08/11
209017 GIROUD GAUTIER	930	460	CAHORS DIRECTION	01/09/11
187289 GOLAB FABIEN	150	460	FIGEAC SV IMP.PART.ENTR	01/09/11
194708 LHERMET FLORENCE	360	460	CAHORS FISC.PROFESSIONN.	01/09/11
146687 NOUGIER DOMINIQUE	460	460	CAHORS CONSERVATION HYP	31/08/11
439269 RISTERUCCI MARTINE	780	460	CAHORS CONSERVATION HYP	01/09/11
195882 VALETTE JEAN-FRANCOIS	360	460	CAHORS FISC.PROFESSIONN.	01/09/11

Affectation locale

M.GIROUD Gautier, ayant refusé sa mutation, la direction nous a présenté le projet suivant :

Nom	Affectation obtenue
ALBAGNAC Véronique	DIRECTION
COMBELLES Jean-Pierre	CDIF
LHERMET Florence	Détachement Direction
AYMAR Vincent	SIP CAHORS à compter du 01/11/2011
GIRARD Audrey	SIE CAHORS
VALETTE Jean-François	SIE CAHORS
DUBARRY Nathaly	ICE
NOUGIER Dominique	CH

RISTERUCCI Martine	CH
DE LA CONCEPTION Evelyne	SIP CAHORS
GOLAB Fabien	SIP-SIE FIGEAC

Le mouvement proposé ne respecte pas les règles d'affectation nationale : un détachement étant prononcé pour combler un poste à la direction.

A l'issue de ce mouvement 5 postes restent vacants :

1 au SIE

1 à l'ICE

1 à la BCR

2 postes EDRA.

Affectation des agents à la disposition

Nom	Situation actuelle	Situation au 01/09/2011
FEICHE Daniel	ALD Cahors (CMI)	Maintien
EVARD Frédéric	ALD Gourdon	ALD Gourdon
BREUIL Séverine	ALD Figeac	ALD Figeac

Tous les problèmes liés à la pénurie issue du mouvement national ayant été évoqués lors des lectures des déclarations liminaires, après un bref échange ou la direction nous a expliqué ses choix, La CGT Finances Publiques et UNION SNUI SUD TRESOR ont voté contre ce mouvement.

DECLARATION LIMINAIRE DE UNION SNUI SUD TRESOR

SUITE AU PROJET DE MOUVEMENT DU CADRE B CAPL DU 19.07.2011,

SERVICE SIE DE CAHORS

Au sein du SIE de CAHORS un poste de cadre B ne sera pas pourvu au 01/09/2011 alors que des nouvelles tâches incomberont au service à partir de cette date.

De plus il faut souligner que ce service exige une présence obligatoire de 6 agents au minimum pour l'accueil du public et les services comptables.

APPLICATION CHORUS

l'arrivée est prévue pour le 09/09/2011 ce qui implique l'obligation d'effectuer le maximum des remboursements de crédit de TVA avant le 12/08/2011 pour éviter des retards trop importants dus à la mise en place de ce nouveau dispositif, le service ordonnancera les remboursements de crédit de TVA déposées à partir du mois de AOÛT 2011 avec la surveillance des oppositions systématiques provenant de différents organismes.

Une organisation différente au sein de ce service doit être effectuée pour permettre de séparer les tâches entre l'ordonnateur et le comptable ce qui provoquera donc un travail supplémentaire en matière de comptabilité et de gestion, De plus en NOVEMBRE 2011 le remboursement forfaitaire agricole sera effectué par le SIE avec contrôle des attestations obligatoire et des comptes bancaires,

ABAISSMENT DU SEUIL DES TELEPROCEDURES AU DESSUS DE 230000€

A compter du 01/10/2011 l'application de ce dispositif va forcément provoquer un surcroît d'appel téléphonique très long et complexe suite à la mise en place de ce dernier.

Il faut tenir compte également des périodes d'indisponibilité du portail métiers ce qui provoque des difficultés pour l'utilisateur qui est amené à télé déclarer et à télé payer hors délais et qui déclenchent donc l'émission à tort de pénalités automatiques qui doivent faire l'objet d'une remise puisqu'il s'agit d'un problème technique.

REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AVEC CREATION DE LA CET

La création de ce nouvel impôt COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE provoque une complexité supplémentaire puisque de nouveaux dégrèvements transitoires dit des perdants de la réforme parviennent dans les services en 2011.

D'autre part des remboursements de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont à effectuer actuellement.

Les dossiers des IFER concernant les entreprises de réseaux gérés jusqu'à présent par les HAUTS DE SEINE vont basculer dans les SIE.

Enfin le recouvrement de cet impôt présente des difficultés dues au basculement tardif dans MEDOC en JUIN 2011 des cotisations non acquittées après arrêt de l'application REC durant plus d'un mois.

ENREGISTREMENT

Il est à noter l'augmentation du nombre d'actes du à la reprise du marché immobilier et également du changement prochain de législation concernant les donations .

SERVICE DE LA BCR

Au sein de la BCR un poste de cadre B ne sera pas pourvu au 01/09/2011 , en conséquence les objectifs ne pourront pas être atteint concernant la programmation du contrôle fiscal surtout pour l'année à venir.

DIRECTION

Au sein de la DIRECTION un poste de cadre B ne sera pas pourvu au 01/09/2011 ce qui va provoquer une surcharge de travail dans ce service,

CONCLUSION

Dans le projet de mouvement local de la catégorie B il est bien précisé que 3 POSTES sont vacants et qu'aucun POSTE EDRA n'est pourvu dans ce département .

L'union syndicale SNUI déplore le manque de personnel dans ces différents services qui permettrait d'effectuer un service public de bonne qualité et de ce fait vote contre le projet de mouvement local .

DECLARATION LIMINAIRE CAPL AFFECTATION DU 19 JUILLET 2011

Les représentants de la CGT Finances publiques siégeant ce jour en CAPL de mutation des cadres B dénoncent avec force la situation résultant de la CAPN .

En effet pour la première fois notre département se retrouve avec un déficit très important de cadre B par rapport au TSM (proche de -4 agents ce qui est considérable pour un petit département).

Cette situation implique :

- Que des postes vont rester vacants (BCR , SIE , Direction , EDRA) avec les conséquences qui vont en résulter pour les agents et les services.
- Que ces chaises vides ont toutes les chances de se transformer en suppression de postes l'année prochaine.
- Que des agents se verront refuser ou différer une mutation interne au prétexte de choix stratégique de la direction (que nous ne discuterons pas) afin de gérer une pénurie dont personne ici n'est responsable.

Pour toutes ces raisons vous comprendrez, qu' en signe de protestation, nous ne pourrons pas voter ce mouvement.